

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

24 SEPTEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Avenant n°1 à la
convention constitutive du
Point d'Accès au Droit de
la Ville de Saint-Germain-
en-Laye**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 septembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 25 septembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille
quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur AUDURIER*,
Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD,
Madame CERIGHELLI**, Monsieur LEBRAY, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX,
Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT,
Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur
DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE,
Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 F 00, les
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015 et
le compte-rendu des actes administratifs)

**Madame CERIGHELLI (sauf pour le dossier 15 F 00, les
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015, le
compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 F 01,
15 F 02 et 15 F 03)

Avait donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur COMBALAT à Monsieur SOLIGNAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Madame VANTHOURNOUT à Madame NASRI

Secrétaire de séance :

Madame AGUINET

N° DE DOSSIER : 15 F 16

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU POINT
D'ACCES AU DROIT DE LA VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE

RAPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La convention constitutive du Point d'Accès au Droit de Saint-Germain-en-Laye a été conclue entre la Ville, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et les intervenants du Point d'Accès au Droit le 14 novembre 2013.

Par cette convention, la Ville s'engage à assurer le fonctionnement de la structure par la présence d'un juriste coordinateur afin que les partenaires puissent tenir leurs permanences dans les meilleures conditions. En contrepartie, les intervenants s'engagent sur un calendrier annuel de permanences et sur la qualité des prestations fournies.

La convention détermine également les subventions que la Ville alloue aux différents partenaires en fonction du nombre et de la durée de leurs permanences ce qui leur permet de solliciter directement le CDAD afin d'obtenir des subventions complémentaires.

Dix huit mois après l'ouverture du Point d'Accès au Droit, les statistiques de fréquentation ont montré que les permanences effectuées par le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF78) tous les jeudis de 14h à 18h ne suffisent plus à répondre aux nombreuses demandes des Saint-Germainois et des communes avoisinantes. Le temps d'attente pour un rendez-vous auprès du CIDFF78 est estimé à 3 semaines.

Afin de répondre aux besoins des administrés, la Ville et le CIDFF78 ont convenu d'inclure un créneau horaire supplémentaire aux permanences du jeudi, soit de 9h à 12h00. Son financement sera pris en charge par la subvention de 2 000 € allouée par le CDAD à l'association.

L'ensemble de ces éléments rend nécessaire la signature d'un avenant n°1 à la convention d'origine pour acter ces modifications. Cet avenant prendra effet au 1^{er} octobre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du Point d'Accès au Droit annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du Point d'Accès au Droit annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**CONVENTION CONSTITUTIVE
DU POINT D'ACCES AU DROIT de la ville de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

AVENANT n° 1

La Ville de **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, avec le soutien du Conseil Départemental d'Accès au Droit (**CDAD**) des **YVELINES** a décidé de la création d'un Point d'Accès au Droit (**PAD**) situé au 34 rue André Bonnenfant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Entre

La Ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel LAMY, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre National et du Mérite.

Et

Le Comité Départemental d'Accès au Droit des Yvelines, représenté par Monsieur Patrick HENRY-BONNIOT, président du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES,

Et

L'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles, représenté par le Bâtonnier de l'Ordre, Monsieur Frédéric LANDON,

La Chambre des Notaires, représenté par son Président, Monsieur Dominique SAVOURE,

La Chambre départementale des Huissiers, représentée par son Président, Monsieur Xavier BARIANI,
Le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille des Yvelines (CIDFF 78), représenté par sa Présidente, Madame Danièle COLOMBO,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL78), représentée par sa Directrice, Madame Caroline BAYIGA,

L'Association CRESUS, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul LERNER,

L'Association Alternative78, représentée par sa Présidente, Madame Catherine KOSSMANN,

L'Association Père, Mère et Enfant, représentée par sa Directrice, Madame Agnès VAN KOTE,

Considérant

Que les bilans de fréquentation ont montré que les permanences du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF78) tous les jeudis de 14h à 18h ne suffisent plus à répondre aux nombreuses demandes des Saint-Germanoises et des communes avoisinantes.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les articles 3 et 7 de la convention constitutive sont remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE 3 : LES PRESTATIONS

- ***Le Centre d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF), dont le siège social est situé au 29 place des fleurs à Carrières Sous Poissy (78955), donne une information sur des questions juridiques diverses : droit de la famille, consommation, droit des biens, droit du travail, aide juridictionnelle.***
Les juristes s'engagent à assurer une permanence tous les jeudis de 9h à 18h.

ARTICLE 7 : LE FINANCEMENT

- ***Le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) percevra une participation financière trimestrielle correspondant à la somme de 40€ de l'heure, soit 280€ par permanence de 7h00.***

Les permanences annulées par le partenaire devront être reportées, en fonction des disponibilités. Les permanences non réalisées ne pourront être facturées.

Le montant des participations financières sera révisé en fonction de l'évolution de l'indice du coût horaire de travail, publié par l'INSEE.

ARTICLE 2:

Les autres dispositions de la convention restent inchangées. L'avenant n°1 prend effet au 1^{er} octobre 2015.

Fait en 2 exemplaires, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE le : .../.../20...

Le Maire de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Emmanuel LAMY	Le Président du CDAD des YVELINES Patrick HENRY-BONNIOT
Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats Frédéric LANDON	Le Président de la Chambre des Notaires Dominique SAVOURE
Le Président de la Chambre Départemental des Huissiers Xavier BARIANI	La Présidente de l'association CIDFF Danièle COLOMBO
La Directrice de l'association de l'ADIL78 Caroline BAYIGA	Le Président de l'association CRESUS Jean-Paul LERNER
La Présidente de l'association ALTERNATIVE78 Catherine KOSSMANN	La Directrice de l'association APME Agnès VANKOTE

